



<http://www.labatut09.fr/>

MAIRIE DE LABATUT

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :

30/03/2023

OBJET

**Vote du
budget
2023**

Annule & remplace
Délib 2023/012 pour
Erreur matérielle

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
06 avril 2023
et publication du
06 avril 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance


**Mme PERIDON-
GONZALEZ Janine,**


Le Maire,

Jean CRESPIY

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPIY, Le Maire.

Étaient présents : M. CRESPIY Jean, M. LEMOINE Denis, M. PERROT Alain, Mme PECCATTE Bernadette, M. DENOS Bernard, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, M. VIDOTTO Matthieu, M. PEDOUSSAUD Jean, M. BELBEZE Jean-Jacques

Étaient absents excusés : Mme CARTAILLAC Aude,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, notamment les articles 11 et 13 ;

VU la nomenclature comptable M14 ;

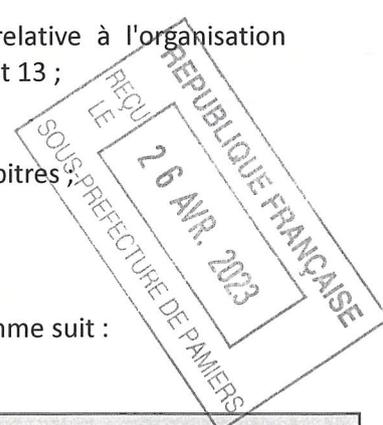
VU la décision de voter le Budget Principal 2023 aux Chapitres ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
011 (Charges à caractère général)	76 298.87	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	42 913.44
012 (Charges de personnel)	36 200.00	013 (Atténuations de charges)	2 500.00
014 (Atténuations de produits)	10 600.00	70 (Produits des services)	800.00
042 (opérat d'ordres entre sections)	0.00	73 (Impôts et taxes)	11 500.00



		731 (Fiscalité locale)	55 000.00
65 (Autres charges gestion courantes)	43 950.00	74 (Dotations et participations)	48 835.43
66 (Charges financières)	1500.00	75 (Autres produits gestion courante)	7 000.00
67 (Charges exceptionnelles)	500.00	77 (produits exceptionnels)	500.00
TOTAL	169 048.87		169 048.87

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
040 (Opération d'ordre)	0.00	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	147 267.17
041 (opérations patrimoniales)	1 000.00	040 (operat d'ordres entre sections)	0.00
10 (Dotations fonds divers réseaux)	3 000.00	041 (opérations patrimoniales)	1 000.00
16 (Remboursement d'emprunts)	7 600.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	41 117.25
20 (Immobilisations incorporelles)	10 000.00	13 (Subventions d'investissement)	44 086.53
21 (Immobilisations corporelles)	280 870.95	16 (emprunts reçus)	70 000.00
23 (Immobilisations en cours)	1 000.00	23 (Immobilisation en cours)	0.00
TOTAL	303 470.95		303 470.95

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget tel que présenté par Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme